

VOTATION DU 17 MAI 2020

INITIATIVE DE RÉSILIATION (INITIATIVE « POUR UNE IMMIGRATION MODÉRÉE »)

Objet

L'initiative de l'UDC « Pour une immigration modérée », également appelée « initiative de limitation », exige que le Conseil fédéral mette tout en œuvre, par la voie de la négociation, pour que l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'UE cesse d'être en vigueur dans un délai d'un an ou, en cas d'échec, qu'il dénonce unilatéralement cet accord. Elle prend ainsi le risque de mettre un terme aux accords bilatéraux I, ce qui remettrait fondamentalement en cause la voie bilatérale. La dénomination « initiative de limitation » est déjà trompeuse : l'immigration en Suisse est déjà aujourd'hui limitée. Par conséquent, le but de l'initiative est en premier lieu de dénoncer la libre circulation des personnes et de supprimer les mesures d'accompagnement.

Les trois arguments-clés des VERTS

1. L'initiative de résiliation attise la sous-enchère salariale

Le but principal de l'initiative ne vise pas à limiter l'immigration, mais à supprimer les mesures d'accompagnement : en effet, la fin de la libre circulation des personnes exigée par l'initiative signifierait également la suppression des mesures d'accompagnement. Les VERTS défendent des salaires équitables et des conditions de travail dignes pour toutes et tous. Les mesures d'accompagnement garantissent le respect de conditions minimales de travail et de salaire en Suisse. Les supprimer affaiblirait considérablement la protection salariale et les droits des travailleuses et travailleurs en Suisse.

2. Avec l'initiative de résiliation, l'UDC mène à nouveau une politique du bouc émissaire

Les VERTS militent pour une politique migratoire constructive et équitable qui protège les personnes, rejette l'isolationnisme et refuse le dénigrement. À l'instar des initiatives contre l'immigration de masse et celle dite de mise en œuvre, l'UDC exploite avec cette nouvelle initiative l'image de l'immigration comme bouc émissaire. C'est non seulement destructeur mais cela méprise l'apport important des migrant-e-s à notre pays.

L'initiative de résiliation prive de plus de leurs droits les migrant-e-s établi-e-s en Suisse. Car la libre circulation des personnes ne règle pas uniquement qui peut venir en Suisse et à quelles conditions. Mais permet aussi aux citoyen-ne-s européen-ne-s qui vivent ici de ne pas être discriminé-e-s par rapport aux Suisses. Après des décennies marquées par des durcissements dans la politique migratoire, la libre circulation des personnes a agi comme un puissant contre-poids et a renforcé les droits des migrant-e-s – du moins pour ceux et celles au bénéfice d'un passeport européen.

3. L'initiative de résiliation est un poison pour la Suisse

Isoler la Suisse, comme le vise l'initiative de résiliation, nuit à la population et aux entreprises. Les VERTS s'engagent pour construire des ponts et non des murs. Et donc pour une Suisse qui mise sur un dialogue constructif avec ses voisins. Inscrire dans la Constitution la fin de la libre circulation des personnes et des mesures d'accompagnement aurait pour conséquence de mettre un terme à la voie bilatérale. Ce qui aurait de lourdes conséquences tant pour la population que pour l'économie.